

apemme plus

Bulletin d'information des adhérents

n°4

Juin 2009

Édito

Bonjour !

L'Apemme se veut positive !

Après l'ouverture de la permanence à Saint-Avold, les bureaux d'Unigest-Uniassur du 13 rue Eugène Kloster à Freyming-Merlebach font peau neuve, afin de vous accueillir dans un cadre plus agréable.

De plus, deux nouvelles formules sont proposées à vos proches : « Apemme-Santé », une complémentaire pour tous qui est évolutive comme la vie, grâce à ses trois formules (Envol, Confort et Sérénité) et « Apemme-Prévoyance », une assurance décès « à la carte » qui vous garantit au meilleur coût des capitaux convenables quel que soit votre âge. Faites-le savoir autour de vous !

Enfin, ce numéro fait le point sur la Protection Juridique Santé. Le bilan de cette garantie originale est positif. Et puisque « ça n'arrive pas qu'aux autres », pensez-y...

Alors, chers adhérents, bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions.

Bonnes vacances et, après un repos bien mérité, bonne rentrée !

Votre Président,
Claude TARALL




Santé et Prévoyance

UniAssur Uni-gest

VOS RUBRIQUES :

- > La protection juridique santé.
- > NOUVEAUTÉS : Apemme-Santé, une complémentaire pour tous et Apemme-Prévoyance, la sérénité au meilleur coût.
- > Infos étudiants.
- > Quels documents prendre avec soi quand on part à l'étranger ?
- > L'Assemblée Générale.
- > Contacts.



LA PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

Voici plus de deux ans à présent que le service d'assistance dénommé « Protection Juridique Santé » (PJS) a été mis en place pour nos adhérents.

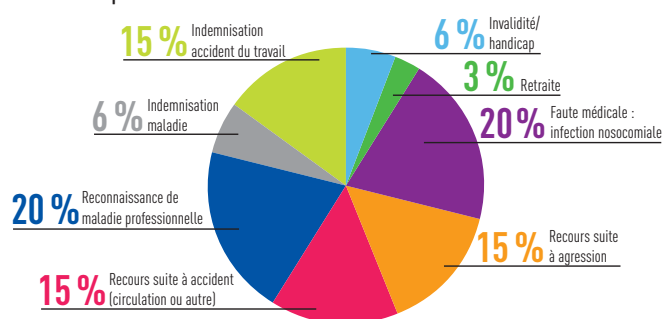
À ceux d'entre vous qui en bénéficient, il donne accès à une aide personnalisée de proximité qui vous permet de mieux défendre vos droits dans le domaine de la santé.

C'est un professionnel, notre partenaire CFDP Assurances, qui, en cas de besoin, vous informe et vous conseille pour constituer votre dossier, puis, le cas échéant, intervient pour résoudre à l'amiable votre litige, voire prendre en charge et suivre les procédures judiciaires pour votre compte.

> Un premier bilan des services rendus

En 2008, CFDP a répondu à 360 appels provenant de nos adhérents : 270 ont donné lieu à des renseignements, 70 à des prestations de conseil et 20 à des interventions judiciaires.

Quels sont les domaines de la santé dans lesquels les prestations ont été réalisées ? :



> Avantages pour les adhérents assurés

CFDP assure dans le cadre d'une relation personnalisée de proximité :

- l'assistance et l'accompagnement dans les démarches ;
- l'accès aux experts et avocats compétents en cas de besoin ;
- le financement des frais et procédures.

> Des exemples ?

- Madame V. veut faire valoir ses droits à la retraite et s'aperçoit qu'une période d'incapacité de travail de deux ans n'a pas été prise en compte par la Caisse. Elle demande l'assistance de la PJS pour faire valoir ses droits,
- Monsieur W. a perdu un œil parce qu'un examen pratiqué à l'hôpital à la suite d'une hémorragie n'a pas diagnostiqué un décollement de rétine. La PJS l'aide à prouver l'erreur médicale,
- Madame X. a été hospitalisée à plusieurs reprises pour une pathologie lourde. Son état s'est compliqué d'une infection nosocomiale. Elle fait appel à la PJS pour obtenir une expertise judiciaire et tenter un recours,
- Monsieur Y. se voit refuser la reconnaissance de sa silicose comme maladie professionnelle. Il demande à la PJS de prendre en charge l'avocat qui le défendra devant le TASS,
- Monsieur Z. a été violemment agressé par un voisin irascible et a été hospitalisé trois semaines. Il se porte partie civile devant le Tribunal. La PJS lui fournit un avocat.



> Un témoignage : « Seul, vous ne pouvez rien faire » (Mireille, 54 ans, adhérente à l'Apemme)

« J'ai chuté dans ma cuisine en janvier 2007. Je suis tombée sur le poignet et j'ai tout de suite pensé à une fracture car ma main était retournée et je souffrais terriblement. À l'hôpital, après les radios, j'ai vu un chirurgien qui m'a plâtrée

lui-même en me disant qu'il m'opérerait deux jours plus tard. Finalement, il s'est ravisé et m'a opérée le jour même. Cinq semaines plus tard, mon plâtre enlevé, j'ai constaté que ma main était toujours retournée et raide. Une structure spécialisée a émis un avis selon lequel j'avais été plâtrée en dépit du

bon sens. On m'a conseillé de ne pas en rester là, mais que faire ? J'ai contacté l'Apemme car je bénéficiais de la Protection Juridique Santé. Les gens de la CFDP ont pris les choses en main. Ils m'ont proposé une liste d'experts et d'avocats et m'ont assisté en permanence, notamment lors de l'examen mené par l'expert mandaté par l'hôpital. Aujourd'hui, j'ai un traitement anti-douleur sévère ; je ne peux pas me servir de ma main, ni m'habiller seule, ni conduire. Je n'ai pas repris mon travail. Seule, je n'aurais rien pu faire. En plus de son soutien, la Protection Juridique Santé a assumé toutes les charges financières. Je mène un dur combat, mais, heureusement, j'ai trouvé en l'Apemme un vrai partenaire. »

> En conclusion

La PJS accompagne déjà votre complémentaire si vous bénéficiez de la formule Excellence ou AEM-Santé.

Mais elle est bien sûr ouverte à tous les adhérents de l'Apemme. Une seule condition : verser une cotisation très modique de 0,75 € par mois.

La Protection Juridique Santé de l'Apemme favorise l'accès au droit et à la justice. Grâce à elle, vous pouvez vous défendre efficacement et vivre l'esprit tranquille.

Souscrivez, sans plus attendre, à la Protection Juridique Santé proposée par l'Apemme !



NOUVEAUTÉS !

Apemme-Santé, une nouvelle formule pour tous !

Une nouvelle garantie santé évolutive déclinée en **3** formules :

- 1 « Envol »**, qui s'adresse plus spécialement aux étudiants et aux jeunes qui démarrent dans la vie active,
- 2 « Confort »** pour ceux qui recherchent une couverture complète et solide,
- 3 « Sérénité »** pour ceux qui souhaitent une assurance à toute épreuve.

Cette nouvelle formule est en effet adaptée à tous les âges de la vie. Elle répond ainsi aux besoins de chacun et se plie à tous les budgets. Et ceci, quel que soit le régime de sécurité sociale. Chacun y trouve son compte, aujourd'hui comme demain.

Apemme-Santé, c'est la vie ! Pensez-y et parlez-en autour de vous, à vos enfants, à vos amis et à vos connaissances. C'est aussi ça, l'esprit associatif...

Apemme-Prévoyance, la sérénité au meilleur coût

Une assurance prévoyance pour les jeunes qui souhaitent avancer dans la vie en toute sécurité et pour un coût modique.

Des capitaux significatifs, quel que soit l'âge de décès de la personne assurée.



Rendez-vous sur

www.apemme.fr

- pour toute demande d'adhésion,
- pour suivre vos décomptes,
- et découvrir les autres services en ligne.



ÉTUDIANTS : COTISATIONS SANTÉ ET HOSPITALISATION

Pour l'année universitaire 2009-2010 (cotisation annuelle) :

- **Formule AEM-Santé : 155 €**
- **Formule CEM-Santé : 125 €** pour les - de 25 ans
fiscalement à charge
150 € pour les - de 25 ans,
non à charge
225 € pour les + de 25 ans

INFOS PRATIQUES

- **Formule CEM-Hospitalisation : 56 €**
- **Formule Excellence : 265 €**
- **Formule Envol : nous consulter**



QUELS DOCUMENTS PRENDRE AVEC SOI QUAND ON PART À L'ÉTRANGER ?



> **Si vous dépendez du régime minier**, munissez-vous du **formulaire E111** disponible dans le bureau de la CARMI-EST.

> **Si vous êtes ressortissant du régime local ou général**, demandez votre **carte européenne d'assurance maladie** auprès de votre caisse primaire. Merci de prendre en compte un délai d'un mois pour obtenir votre carte.



INFO : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le vendredi 26 juin à 17 heures à la salle des fêtes du Puits V à Freyming-Merlebach. Les points suivants seront abordés :

- > bilan d'activités, financier ;
- > conseil d'administration :
 - appel à candidatures (admissibles 8 jours avant l'AG)
 - mise en place du conseil.

L'ordre du jour complet paraîtra dans la presse et sur notre site Internet.

Un buffet dînatoire sera servi en clôture de cette Assemblée Générale.



Écoute et conseil

Freyming-Merlebach
Du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 14h à 18h
(permanence le samedi de 9h à 12h)

☎ **03 87 81 16 16**

☎ **03 87 29 85 90**

Saint-Avold
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h

☎ **03 87 81 18 12**

www.apemme.fr

**Fermeture exceptionnelle en 2009 :
lundi 13 juillet**

Pour tout renseignement, modification de vos garanties,
remboursement et correspondance contactez :

UNIASSUR-UNIGEST
13, rue Eugène Kloster - B.P. 20158
57804 Freyming-Merlebach
Fax : 03 87 29 85 69

UNIASSUR-UNIGEST
2, rue du Général De Gaulle
57500 Saint-Avold
Fax : 03 87 81 18 16

Apemme - Uniassur-Unigest - Gan Assurances - Document non contractuel Gan Assurances Vie,
société anonyme, entreprise régie par le code des assurances. Capital social : 153 000 756 euros,
RCS Paris 340 427 616. Siège social : 8-10 d'Astorg 75008 Paris.

Apemme (siège social), 13 rue Eugène Kloster - B.P. 20158 - 57804 Freyming-Merlebach (loi 1908)
S.à r.l. Uniassur - Siret 413 851 353 00016 - Orias 07 001 655